



FICHE INDIVIDUELLE  
D'INSCRIPTION  
N°.....

## Direction des pèlerinages

Maison du diocèse

21, rue Saint Roch

BP 70085

39801 POLIGNY Cedex

TEL. 03 84 47 87 50 E-Mail : pelerinages@eglisejura.com Agrément Atout France N° IM 039 11 0008

## BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

### Pèlerinage Fatima

du 10 au 14 septembre 2024

soit 5 jours et 4 nuits

#### ▪ PÈLERIN(S)

**IMPORTANT : Nous vous invitons à veiller à la bonne orthographe ainsi qu'à la lisibilité des informations écrites ci-dessous. Celles-ci doivent correspondre à celles figurant sur la pièce d'identité (CNI ou Passeport) utilisé durant le pèlerinage.**

Merci de remplir une fiche d'inscription par participant au pèlerinage, en toutes lettres et majuscules.

#### ▪ IDENTIFICATION DU PELERIN

Nom : ..... Prénom : .....

Nationalité : ..... Date de naissance : / /

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

E-mail : .....

#### PERSONNE HORS PELERINAGE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE DURANT LE SEJOUR (A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

E-mail : .....

#### ▪ INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DES DONNEES (RGPD)

La personne est informée sur l'utilisation de ses données dans le but de l'exécution du pèlerinage et il est garanti que les autres voyageurs sont informés aux mêmes fins.

Le Service Diocésain des Pèlerinages rattaché à l'Association Diocésaine Saint-Claude sis à Maison du diocèse ; 21 rue St Roch 39800 Poligny utilise mes coordonnées courriels, postales et téléphoniques présentes sur ce document dans le cadre de l'organisation du pèlerinage auquel je m'inscris :

En conséquence, les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service des pèlerinages selon les modalités suivantes :

**FINALITE DE COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES**

Les données ci-jointes sont collectées pour les finalités suivantes :

- Enregistrement des pèlerins inscrits aux pèlerinages du diocèse.
- Correspondances avec les personnes inscrites aux pèlerinages.
- Suivi et organisation des pèlerinages (transports, hébergements, restauration).
- Invitation à participer aux nouveaux pèlerinages proposés par le service de pèlerinage du diocèse.

**LE RESPONSABLE DE TRAITEMENT**

- Le responsable de traitement est le directeur diocésain(e) des pèlerinages Jean-Marie DORE.

**DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES**

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Inscription à un pèlerinage : les données nécessaires au traitement de votre inscription seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat.
- Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées (au plus tard) 2 ans. (article 8 de la loi informatique et Libertés modifiée et article 9 du RGPD)

**DESTINATAIRE DES DONNEES**

- Le service des pèlerinages du diocèse de Saint-Claude.
- Les différents intervenants nécessaires à l'organisation des pèlerinages (prestataires transports, hébergements, restauration).
- Les administrations des pays concernées par les pèlerinages (si pèlerinage à l'étranger).
- L'association diocésaine Du diocèse de Saint-Claude.]
- Aucune autre information ne sera transmise à un tiers sans votre autorisation préalable.

Le Service Diocésain des Pèlerinages rattaché à l'Association Diocésaine de Saint-Claude transmet mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphones, email) à d'autres participants du pèlerinage, avec mon accord, pour l'organisation de point de rendez-vous ou de covoiturage :

L'Association Diocésaine de Saint-Claude utilise ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) :

Conformément à la législation en vigueur (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante [adresse de contact du DPO de l'association diocésaine] ou un email à [adresse email de contact du DPO de l'association diocésaine]. Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)

**Je soussigné (prénom et nom) :** .....

**déclare avoir plus de 18 ans ou être compétent à signer ce formulaire en mon nom propre. J'ai lu et compris toutes les explications de ces informations.**

Fait à : .....

Signature :

Le : / /

**▪ DROIT A L'IMAGE**

Date de l'autorisation : ..... / ..... / 20.....

Dans le cadre du pèlerinage Fatima 2024 organisé par le diocèse de Saint-Claude,

**AUTORISE :**

Ma participation à titre gratuit aux séances de prises de vues réalisées par la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse de Saint-Claude du 10 au 14 septembre 2024 lors du pèlerinage : Fatima 2024

Oui

Non

L'utilisation des images et sonores réalisés par leurs publications ou diffusions sur tous supports et/ou modes d'exploitation ci-après désignés :

- Newsletter

Sans limite de quantité, dans le cadre du pèlerinage Fatima 2024.

Ainsi, vous reconnaissez et acceptez que votre image, votre nom, votre adresse, numéro de téléphone et adresse mail, votre voix, votre interview et tout ce qui aura pu être filmé par les caméras et/ou photographié vous concernant, puissent être fixés et/ou utilisés et/ou reproduits, représentés ou adaptés en tout ou partie par le diocèse de Saint-Claude, à titre gracieux.

Oui  Non

Cette autorisation est donnée pour une durée de 5 ans. Et au plus tard à la fin de la promotion du pèlerinage pour lequel mon image sera utilisée. Pour les pèlerinages dont la périodicité est annuelle, le consentement est donné jusqu'à la promotion du pèlerinage de l'année suivante.

Vous comprenez et acceptez que votre accord n'oblige nullement le diocèse de Saint-Claude à utiliser votre interview et/ou les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître.

En outre, les adresses, numéros de téléphone et adresses mail que vous avez renseignés sont nécessaires dans le cadre de la gestion des images collectées par le diocèse de Saint Claude et leur utilisation par le service diocésain des pèlerinages. Elles sont destinées au responsable du service diocésain des pèlerinages [Maison du Diocèse, 21 rue St Roch, 39800 Poligny].

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi que d'un droit d'opposition. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès ces droits.

Vous pouvez exercer ces droits auprès du responsable du service diocésain des pèlerinages du diocèse de Saint-Claude à l'adresse suivante : Maison du Diocèse, 21 rue St Roch, 39800 Poligny.

Enfin vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière des données à caractère personnel. Je garantis avoir tout pouvoir pour accorder la présente autorisation. Je garantis le diocèse de Saint-Claude contre toute action ou contestation de tiers concernant l'utilisation et l'exploitation de mon image, de ma voix et de mes propos.

Signature (Précédée de la mention « Lu et approuvé. Bon pour accord »)

## ■ INFORMATIONS SUR LE PÈLERINAGE

### DESTINATION

Intitulé du pèlerinage : Fatima 2024

Direction des pèlerinages

Date de départ : 10/09/2024

Date de retour : 14/09/2024

### TRANSPORTS

**VOYAGE : Transport aérien Genève / Lisbonne**

**Sur vols réguliers TAP (Aller et Retour) en classe économique.** (Attention : les horaires de vol sont sous toutes réserves de toutes modifications par la compagnie aérienne)

**HORAIRES DES ESCALES/CORRESPONDANCES :**

**[Départ]** (Départ de Lons le Saunier en car pour l'aéroport de Genève le 10 septembre, décollage à 13H ; arrivée à Lisbonne à 14h35.

**[Retour]** (Lisbonne, 14 septembre, décollage à 19H50 ; arrivée à Genève à 23h15 /Retour en car vers Lons le Saunier).

▪ ITINERAIRE EN CAR

**LISBONNE / FATIMA / ALJUSTREL (VILLAGES DES ENFANTS) / BATALHA / NAZARE / ALCOBACA / SANTAREM / LISBONNE.**

**HEBERGEMENT (PAR PERSONNE)**

Je désire une chambre :  1 lit (single) Supplément de 180 €  
 2 lits (twin)  
 couple (double)

Je désire partager ma chambre avec : .....

A défaut, j'accepte de loger avec la personne que vous m'aurez indiquée.

**En cas de nombre d'inscrits impairs en chambre double, une participation au surcoût chambre simple pourra m'être demandée.**

\*Régimes alimentaires spéciaux à préciser : .....  
.....  
.....

Hébergements prévus dans le programme :  
En hôtel \*\*\*\* (normes portugaises) en chambre double.

▪ **PRIX ET ANNULATION**

**PRIX DU PELERINAGE**

**Ce que le prix comprend :**

Le transport en car (préacheminement Lons le Saunier-Aéroport de Genève (A/R)), le transport aérien sur vols réguliers TAP, Les taxes aéroports et de sécurité, le logement sur la base d'une chambre double en hotel \*\*\*\*, la pension complète du diner du 10 au déjeuner du 14 septembre, les entrées aux lieux de visites et les musées selon le programme, le transport et les excursions en autocar de tourisme privatisé, les services d'un guide local francophone pendant le séjour (sauf à Fatima), un carnet de voyage, une documentation de voyage, le livret d'accompagnement, l'écharpe du diocèse, l'assurance multirisque spéciale pèlerinage de la Mutuelle Saint-Christophe, les frais de dossier, un sac à dos et étiquettes bagages.

**Ce que le prix ne comprend pas :**

Les cafés et les dépenses personnelles, la location d'audiophone pour la durée du pèlerinage (15€ par personne) les offrandes et les dons lors des messes, les pourboires pour le guide et pour le chauffeur (prévoir, par pèlerin, 3,5 € par jour pour le guide et 2 € par jour pour le chauffeur.)

▪ **FORMALITÉS**

- Pour les ressortissants français, merci de vous munir de votre :
- **Passeport ou carte d'identité.**

*Pour certaines nationalités, un visa est demandé. Aussi, les non-ressortissants français ou les bi-nationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.*

**Prix du pèlerinage :**

**1140€** (si plus de 24 participants).

**Pour valider votre inscription, vous êtes priés de verser un acompte de 500 €. A ce versement, merci de joindre la copie impérative de votre passeport ou Carte Nationale d'Identité.**

**Puis avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024, le solde de ce pèlerinage soit 640€**

**Mode de règlement :** Chèque bancaire ou postal à l'ordre de « Service des Pèlerinages »

**Règlements par Chèques Vacances acceptés.**

*La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous.*

*ASSURANCE PROPOSEE : MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE (SPECIALE PELERINAGES)*

**Je reconnais avoir reçu le DIN (document d'information sur l'assurance) concernant l'assurance multirisque et assistance proposée à l'occasion du Pèlerinage: .**

Cochez la case :

**ANNULATION PAR LE PELERIN**

**Absence de droit de rétractation**

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, **le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation.** Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

- **Frais d'annulation/résolution du contrat**

Le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne ou par dossier, sur le prix total du pèlerinage) :

**Barème d'annulation (sur le prix total du voyage) :**

- **Frais d'annulation (sur coût total)**

**Avant le 11/06/2024:-----0 € non remboursable**

**Du 12/06/2023 au 11/07/2024 :---70€ non remboursable**

**du 12/07/2024 au 01/08/2024:----135€ non remboursable**

**du 02/08/2024 au 10/08/2024:----155€ non remboursable**

**- Frais d'annulation (sur coût total) à moins de 31 jours du départ :**

Délai avant départ	de 30 à 21 jours	de 20 à 8 jours	de 7 à 2 jours	moins de 2 jours
	du 11/08/24 au 20/08/24	du 21/08/24 au 02/09/24	du 03/09/24 au 08/09/24	à compter du 09/09/24
Frais d'annulation	25%	50%	75%	100%
Remboursement				
- par l'agence	75%	50%	25%	0%
- par l'assurance*	25%	50%	75%	100%

\* si les conditions d'assurance sont remplies

**ANNULATION PAR LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES (OU AGENCE DE VOYAGE)**

Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages ou l'agence de voyage co-organisatrice **si le nombre minimum de 24 participants n'est pas atteint.**

Le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

**CONTACT – RESPONSABILITÉ**

**RESPONSABILITE**

La direction diocésaine des pèlerinages du diocèse de Saint-Claude est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenue d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté.

En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer à défaut et sauf préjudices corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

**CESSION DU CONTRAT**

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 10 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

Je soussigné (nom, prénom) .....

Fait à : .....

Signature (**bon pour accord**) du pèlerin :

Le : / /